La Commission de transport Ontario Northland

Les états financiers 2009-2010

www.OntarioNorthland.ca

Ontario Northland

Responsabilité de la direction

La direction de la Commission de transport Ontario Northland est responsable de l'intégrité et de la présentation juste des états financiers consolidés et des autres informations incluses dans le rapport annuel. Les états financiers consolidés furent préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. La préparation des états financiers comporte nécessairement l'utilisation d'estimations et de jugements de la direction, particulièrement quand les transactions affectant la période courante ne peuvent être déterminées avec certitude jusqu'à des périodes futures. Toute l'information financière présentée dans le rapport annuel est en accord avec les états financiers consolidés.

La Commission maintient des systèmes de contrôles internes comptables conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est exacte et fiable et que les actifs et passifs de la société sont correctement comptabilisés et les actifs bien protégés.

Les états financiers consolidés ont été passés en revue par le comité de vérification et finances de la Commission et ont été approuvés par le conseil d'administration des commissaires. De plus, les états financiers consolidés ont été vérifiés par le Vérificateur général de l'Ontario, dont le rapport suit.

T. Hargreaves
Président du conseil d'administration

P. Goulet
Président et chef de la direction par intérim

North Bay, Ontario
Le 28 mai 2010

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Auditor's Report
Rapport du Vérificateur

À la Commission de transport Ontario Northland et au
Ministre du Développement du Nord, des Mines et des Forêts

J'ai vérifié le bilan consolidé de la Commission de transport Ontario Northland au 31 mars 2010, ainsi que les états consolidés du placement de la province de l'Ontario, des résultats et bénéfices non répartis, et des flux de trésorerie pour l'exercise terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilitié consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues de Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

A mon avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2010, ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercise terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Toronto, Ontario
Le 28 mai 2010

Jim McCarter, CA
Vérificateur général
Expert-comptable autorisé

Bilan consolidé

(en milliers de dollars)

	31 mars 2010	31 mars 2009
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 5)	**4 823 $**	7 471 $
Débiteurs (après provision de 3 677 $; 2009 – 3 172 $)	**18 468**	17 156
Inventaire	**18 319**	17 624
Frais payés d'avance	**1 348**	1 164
	42 958	43 415
Actif incorporel (Note 6)	**-**	4 584
Placements en immobilisations corporelles (Annexe 1)	**297 381**	280 271
Actifs au titre des prestations constituées pour régime de retraite (Note 9a)	**58 650**	70 475
	398 989 $	398 745 $
Passif et avoir de la province de l'Ontario		
Passif à court terme		
Marges de crédit d'exploitation (Note 7)	**12 925 $**	11 870 $
Créditeurs et frais courus	**29 383**	28 565
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (Note 10a)	**4 383**	5 806
Obligation découlant de contrats de location-acquisition échéant au cours du prochain exercice (Note 10b)	**11**	72
Revenus reportés échéant au cours du prochain exercice	**616**	806
	47 318	47 119
Revenus reportés (Note 11)	**828**	897
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (Note 8)	**89 078**	66 800
Dette à long terme (Note 10a)	**34 369**	33 172
Obligation découlant de contrats de location-acquisition (Note 10b)	**24**	35
Obligation au titre des prestations constituées pour autres régimes (Note 9b)	**64 232**	61 821
	235 849	209 844
Éventualités (Note 16) / **Engagements** (Note 17)		
Avoir		
Bénéfices non répartis	**158 645**	184 413
Réserve pour autoassurance	**4 495**	4 488
	163 140	188 901
	398 989 $	398 745 $

Approuvé au nom de la Commission :

_____ Président du conseil d'administration

_____ Président et chef de la direction par intérim

Le sommaire des principales conventions comptables et les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

État consolidé de l'avoir

(en milliers de dollars)

	31 mars 2010	31 mars 2009 (Redressé Note 3)
Bénéfices non répartis		
Solde au début de l'exercice	**97 787 $**	112 729
Redressement affecté à l'exercice antérieur (Note 3c)	**86 626**	86 626
Solde au début de l'exercice, redressé	**184 413**	199 355
Perte nette pour l'exercice	**(25 761)**	(14 742)
Transfert net à la réserve pour autoassurance	**(7)**	(200)
Solde à la fin de l'exercice	**158 645 $**	184 413 $
Réserve pour autoassurance (Note 14)		
Solde au début de l'exercice	**4 488 $**	4 288 $
Transferts du (aux) bénéfices non répartis		
Revenus d'intérêt	**23**	100
Prime annuelle	**100**	100
Réclamations	**(116)**	-
	7	200
Solde à la fin de l'exercice	**4 495 $**	4 488 $
Total des bénéfices non répartis et de la réserve pour autoassurance	**163 140 $**	188 901 $

Le sommaire des principales conventions comptables et les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

État consolidé des résultats

(en milliers de dollars)

Pour l'exercice terminé le 31 mars	**2010**	2009 (Redressé Note 3)
Revenus (Annexe 2)	**144 924 $**	142 982 $
Dépenses (Annexe 2)	**133 759**	138 548
Bénéfice d'exploitation, avant autres revenus et dépenses	**11 165**	4 434
Autres revenus et dépenses		
Amortissement (Annexe 2)	**14 673**	14 283
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (Note 8)	**(2 321)**	(2 301)
Réduction de valeur de l'actif incorporel (Note 6)	**4 039**	-
Dépenses liées au régime de retraite et autres régimes (Annexe 2 et Note 9)	**16 415**	5 946
Cotisation de taxe de vente	**1 556**	-
Dépense d'intérêts (Annexe 2)	**2 063**	2 104
Revenus de placements et autres	**(5)**	(3)
Produits financiers de la réserve pour autoassurance (Note 14)	**(23)**	(100)
Réclamations à la réserve pour autoassurance (Note 14)	**116**	-
Perte (gain) sur la vente d'immobilisations corporelles (Annexe 2)	**413**	(753)
Dépenses nettes	**36 926**	19 176
Perte nette de l'exercice	**(25 761) $**	(14 742) $

Le sommaire des principales conventions comptables et les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

État consolidé des flux de trésorerie

(en milliers de dollars)

Pour l'exercice terminé le 31 mars	**2010**	2009 (Redressé Note 3)
Trésorerie provenant de (affectées aux)		
Activités d'exploitation		
Perte nette	**(25 761) $**	(14 742) $
Éléments sans effet sur l'encaisse		
Amortissement (Annexe 2)	**14 673**	14 283
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (Note 8)	**(2 321)**	(2 301)
Perte (gain) sur la vente d'immobilisations corporelles	**413**	(753)
Réduction de valeur de l'actif incorporel	**4 039**	-
Amortissement de l'actif incorporel	**545**	594
Revenus reportés	**64**	122
Dépenses liées au régime de retraite et autres régimes (Note 9)	**16 415**	5 946
	8 067	3 149
Variation des postes hors caisse		
Débiteurs	**(1 312)**	1 820
Inventaire	**(695)**	376
Frais payés d'avance	**(184)**	204
Créditeurs et frais courus	**818**	2 786
Revenus reportés	**(323)**	(2 080)
	6 371	5 847
Activités d'investissement		
Placement en immobilisations corporelles	**(32 935)**	(30 809)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	**739**	753
Cotisations versées aux actifs au titre des prestations constituées pour régime de retraite	**(148)**	(191)
	(32 344)	(30 247)
Activités de financement		
Marges de crédit d'exploitation	**1 055**	(3 130)
Dette à long terme (Note 10a)	**(226)**	5 287
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (Note 10b)	**(72)**	(195)
Recettes des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	**24 599**	23 573
Cotisations versées à l'obligation au titre des prestations constituées pour autres régimes	**2 031**	(2,419)
	23 325	23 116
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	**(2 648)**	(1 284)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	**7 471**	8 755
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la l'exercice	**4 823 $**	7 471 $
Présentation d'informations supplémentaires du flux de trésorerie :		
Intérêts versés au cours de l'exercice inclus dans la perte nette	**2 063 $**	2 104 $

Le sommaire des principales conventions comptables et les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Annexe consolidée des placements en immobilisations corporelles — Annexe 1

(en milliers de dollars)

Pour l'exercice terminé le 31 mars	Coût	Amortissement cumulé	2010 Valeur nette	2009 Valeur nette
Services ferroviaires				
Voies	275 388 $	113 745 $	**161 643 $**	150 255 $
Bâtiments	42 315	18 279	**24 036**	24 247
Équipements	75 857	48 469	**27 388**	29 029
Équipements loués	1 022	198	**824**	874
Travaux en cours	17 035	-	**17 035**	11 482
Télécommunications (Ontera)				
Équipements	154 970	116 250	**38 720**	39 031
Bâtiments	6 552	4 062	**2 490**	1 765
Travaux en cours	11 481	-	**11 481**	10 298
Services d'autobus				
Autobus	8 589	5 448	**3 141**	3 800
Bâtiments	2 796	201	**2 595**	2 548
Services de remise à neuf				
Équipements	585	85	**500**	521
Bâtiments	3 407	346	**3 061**	3 024
Services maritimes (Moosonee)				
Navires	385	365	**20**	28
Travaux en cours	2 908	-	**2 908**	1 794
Développement				
Terrains et bâtiments	2 851	1 312	**1 539**	1 575
	606 141 $	308 760 $	**297 381 $**	280 271 $

Le sommaire des principales conventions comptables et les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Annexe consolidée des revenus et des dépenses d'exploitation — Annexe 2

(en milliers de dollars)

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2010	2009 (Redressé -Note 3)
Services ferroviaires		
Revenus de ventes (Notes 15 et 21)	**53 415 $**	60 155 $
Remboursement du gouvernement (Note 12)	**30 459**	23 760
Revenus d'exploitation	**83 874**	83 915
Dépenses d'exploitation	**70 029**	77 293
Bénéfice d'exploitation	**13 845**	6 622
Amortissement	**8 899**	8 819
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (Note 8)	**(1 439)**	(1 160)
Dépenses liées au régime de retraite et autres régimes (Note 9)	**9 647**	3 498
Perte (gain) sur vente d'immobilisations corporelles	**262**	(615)
Dépenses d'intérêts	**925**	957
Perte d'exploitation	**(4 449)**	(4 877)
Télécommunications (Ontera)		
Revenus de ventes (Note 13)	**32 662**	31 365
Dépenses d'exploitation	**26 862**	26 641
Bénéfice d'exploitation	**5 800**	4 724
Amortissement	**4 969**	4 520
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (Note 8)	(882)	(1 141)
Dépenses liées au régime de retraite et autres régimes (Note 9)	2 660	1 015
Cotisation de taxe de vente	1 556	-
Dépenses d'intérêts	667	464
Perte d'exploitation	**(3,170)**	(134)
Services d'autobus		
Revenus de ventes	**10 583**	11 313
Dépenses d'exploitation	**10 429**	10 641
Bénéfice d'exploitation	**154**	672
Amortissement	**542**	589
Dépenses liées au régime de retraite et autres régimes (Note 9)	**1 047**	378
Perte sur la vente d'immobilisations corporelles	**170**	-
Dépenses d'intérêts	**111**	106
Perte d'exploitation	**(1,716)**	(401)
Services de remise à neuf		
Revenus de ventes	**17 089**	15 708
Dépenses d'exploitation	**18 249**	17 025
Perte d'exploitation	**(1 160)**	(1 317)
Amortissement	**85**	85
Réduction de valeur de l'actif incorporel (Note 6)	**4 039**	-
Dépenses liées au régime de retraite et autres régimes (Note 9)	**1 708**	653
Dépenses d'intérêts	**250**	311
Perte d'exploitation	**(7 242)**	(2 366)

Le sommaire des principales conventions comptables et les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Annexe consolidée des revenus et des dépenses d'exploitation — Annexe 2 (suite)

(en milliers de dollars)

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2010	2009 (Redressement - Note 3)
Services maritimes (Moosonee)		
Revenus de ventes	**156**	129
Remboursement du gouvernement (Note 12)	**41**	40
Revenus d'exploitation	**197**	169
Dépenses d'exploitation	**182**	205
Bénéfice (perte) d'exploitation	**15**	(36)
Propriétés à louer		
Revenus de ventes	**519**	512
Dépenses d'exploitation	**362**	323
Bénéfice d'exploitation	**157**	189
Amortissement	**37**	37
Gain sur la vente d'immobilisations corporelles	**(19)**	(138)
Bénéfice d'exploitation	**139**	290
Administration		
Revenus d'exploitation	**-**	-
Dépenses d'exploitation	**7 646**	6 420
Perte d'exploitation	**(7 646)**	(6 420)
Amortissement	**141**	233
Dépenses liées au régime de retraite et autres régimes (Note 9)	**1 353**	402
Dépenses d'intérêts	**110**	266
Perte d'exploitation	**(9 250)**	(7 321)
Total d'exploitation		
Revenus de ventes	**114 424**	119 182
Remboursement du gouvernement (Note 12)	**30 500**	23 800
Total des revenus	**144 924**	142 982
Dépenses	**133 759**	138 548
Bénéfice d'exploitation	**11 165**	4 434
Amortissement	**14 673**	14 283
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (Note 8)	**(2 321)**	(2 301)
Réduction de valeur de l'actif incorporel (Note 6)	**4 039**	-
Dépenses liées au régime de retraite et autres régimes (Note 9)	**16 415**	5 946
Cotisation de taxe de vente	**1 556**	-
Dépenses d'intérêts	**2 063**	2 104
Perte (gain) sur la vente d'immobilisations corporelles	**413**	(753)
Perte d'exploitation	**(25 673) $**	(14 845) $

Le sommaire des principales conventions comptables et les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Le 31 mars 2010

1. Nature des activités

La Commission de transport Ontario Northland, une entreprise exploitée par le gouvernement de l'Ontario, offre une variété de services commerciaux et non commerciaux, y compris le transport ferroviaire de marchandises et de passagers, le service d'autobus, et des services de télécommunications, surtout dans la région nord est du nord de l'Ontario.

2. Principales conventions comptables

Les présents états financiers consolidés ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils comprennent les comptes de la Commission et de ses filiales en propriété exclusive soit : Ontario Northland International Consulting Services Inc, O.N.Tel Inc. (exploitant ses activités sous le nom Ontera), Air-Dale Limited et Nipissing Central Railway Company.

Inventaire

À l'exception des voies usagées, tous les matériaux et fournitures sont évalués au coût moyen ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Les voies usagées sont évaluées à la valeur comptable non amortie déterminée lors de la mise hors service.

Placements en immobilisations corporelles

Les placements en immobilisations corporelles sont présentés au coût d'acquisition. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire basée sur la durée d'utilisation prévue des éléments d'actif.

Les durées d'utilisation prévues dans le cas des principales catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Voies – lignes principales et branches	20 à 50 ans
Locomotives à moteur diesel	25 ans
Wagons	33 ans
Bâtiments	50 ans
Matériel de télécommunications	15 à 25 ans
Véhicules	3 ans
Matériel informatique	5 ans
Autobus	12 ans

Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

La province de l'Ontario rembourse la Commission pour le coût de certaines immobilisations corporelles destinées à être utilisées dans l'exploitation. La Commission comptabilise ces actifs au coût d'acquisition, avec un crédit compensatoire aux apports reportés afférents aux immobilisations corporelles. Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles sont constatés comme revenus au même taux que les immobilisations corporelles dont elles se rapportent (voir note 8).

Le sommaire des principales conventions comptables et les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Le 31 mars 2010

2. Principales conventions comptables (suite)

Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite - La Commission maintient un régime de retraite à prestations déterminées pour ses employés. Le plan pourvoit des rentes de retraite basées sur les années de services ainsi que les revenus admissibles moyens et est généralement applicable débutant la première journée du mois suivant l'emploi. Un régime de retraite supplémentaire (RRS) existe pour les employés qui gagnent une pension à vie qui excède le maximum permis par la loi de l'impôt sur le revenu du Canada. Les plans ne sont pas indexés, cependant, il y a eu une variété d'augmentations ad hoc accordées aux pensionnés.

Autres régimes - La Commission offre à ses employés à la retraite des avantages sociaux non liés à la pension, tels que l'assurance-vie de groupe, les soins de santé et l'assurance invalidité de longue durée par l'entremise de régimes à prestations déterminées. Les coûts associés à ces avantages sociaux futurs sont déterminés à l'aide d'une évaluation actuarielle, employant une méthode de répartition des prestations au prorata des services, et en fonction des hypothèses actuarielles. De plus, à titre d'employeur de catégorie 2 en vertu de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT), la Commission reconnaît les prestations de la CSPAAT en fonction de la comptabilité d'exercice en utilisant les calculs actuariels fournis par la CSPAAT pour les avantages en vigueur, les avantages non encore accordés et les coûts administratifs chargés.

Les charges liées aux régimes de retraite et aux autres régimes comprennent le coût des services courants, les intérêts, les ajustements provenant de modifications aux régimes et de changements d'hypothèses, ainsi que les gains et les pertes actuariels nets. Les gains et les pertes actuariels nets sont amortis selon la méthode linéaire en fonction de la durée moyenne des années de services prévues des employés couverts par le régime. Ces charges sont enregistrées dans l'exercice au cours duquel l'employé a rendu des services à la Commission (voir note 9).

Actif incorporel

L'actif incorporel représente la valeur attribuée au développement à l'interne en 2006 de nouveaux processus pour une nouvelle ligne d'affaires (Services de remise à neuf). Les actifs incorporels qui rencontrent les critères généralement reconnus, y compris l'assurance raisonnable d'avantages futurs, sont reportés et amortis selon la méthode d'amortissement linéaire selon le nombre total d'unités à être remis à neuf sur la durée de vie du bénéfice attendu.

Comptabilisation du revenu

Les revenus du transport sont généralement comptabilisés lorsque la cargaison arrive à destination. Le transport interréseau est jugé complété une fois la marchandise remise au transporteur correspondant. Les revenus produits d'un contrat sont comptabilisés selon la méthode de l'achèvement des travaux. Les revenus d'autres sources, y compris les remboursements du gouvernement, sont comptabilisés dès qu'ils sont gagnés. Les ajustements des recettes provenant de l'interurbain sont comptabilisés lorsque ces montants peuvent être déterminés de façon raisonnable (voir note 13).

Impôts sur le revenu

À titre d'entreprise exploitée activement par la province de l'Ontario, la Commission et ses filiales en propriété exclusive sont exonérées de l'impôt sur le revenu. Par conséquent, ces états financiers ne présentent aucune provision pour impôts.

Le sommaire des principales conventions comptables et les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Le 31 mars 2010

2. Principales conventions comptables (suite)

Conversion des devises

Les revenus et dépenses résultant des opérations conclues en monnaie étrangère sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les gains ou pertes de change qui résultent de la conversion sont inclus dans la détermination du bénéfice net de l'exercice courant. Un gain de change se chiffrant à 853 000 $ (1 258 000 $ en 2009) est inclus dans les revenus de ventes des services ferroviaires. Ce gain provient surtout des règlements de trafic ferroviaire entre le Canada et les États-Unis d'Amérique.

Estimations comptables

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction effectue des estimations et avance des hypothèses pouvant affecter les montants d'actifs, de passifs, de revenus et de dépenses précisés pendant la période de déclaration. Les éléments des états financiers qui requièrent davantage l'utilisation d'estimations par la direction incluent la durée de vie utile des actifs pour fin d'amortissement. Par leur nature, ces estimations sont assujetties à l'incertitude relative à la mesure. L'effet de changements dans de telles estimations sur les états financiers dans les périodes futures pourrait être significatif. Les comptes spécifiquement affectés par les estimations dans les états financiers sont les immobilisations corporelles, les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles, les actifs au titre des prestations constituées pour régime de retraite, les frais courus et l'obligation au titre des prestations constituées pour autres régimes.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les soldes en banque et les liquidités soumises à des restrictions.

Instruments financiers

Aux termes de cette norme, tous les instruments financiers doivent être initialement évalués à la juste valeur. Les évaluations subséquentes des instruments financiers sont fonction de leur classement dans l'une des catégories suivantes : détenus à des fins de transaction, disponibles à la vente, détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances ou autres passifs.

Les actifs et les passifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction doivent être évalués à la juste valeur, et les gains et les pertes doivent être comptabilisés en résultat net.

Les actifs financiers classés comme détenus jusqu'à l'échéance, comme prêts et créances ou comme passifs financiers (autres que ceux détenus à des fins de transaction) doivent être évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs financiers disponibles à la vente doivent être évalués à la juste valeur, et les gains et les pertes non réalisés doivent être pris en compte dans les autres éléments du résultat étendu. Les placements dans des instruments de capitaux propres classés comme disponibles à la vente, qui n'ont pas de valeur à la cote sur un marché boursier actif, doivent être évalués au coût.

La Commission a adopté le classement suivant :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont classés comme détenus à des fins de transaction.
- Les débiteurs sont classés comme prêts et créances;
- Les créditeurs et frais courus, la marges de crédit d'exploitation, la dette à long terme, et l'obligation découlant de contrats de location-acquisition sont classés comme autres passifs.

Le sommaire des principales conventions comptables et les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Le 31 mars 20100

2. Principales conventions comptables (suite)

Résultat étendu

Le résultat étendu est défini comme la variation dans les capitaux propres pour les transactions et les autres événements de sources non propriétaires. Les autres éléments du résultat étendu se réfèrent aux éléments reconnus dans le résultat étendu qui sont exclus des résultats nets. La Commission n'a pas de transactions qui affecteraient le résultat étendu et ainsi, il n'y a aucun impact sur les états financiers.

3. Modification de conventions comptables

a) Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Au cours des exercices précédents, les apports reportés afférents aux immobilisations étaient présentés comme Placement net en immobilisations corporelles à l'état consolidé du placement de la province de l'Ontario. La Commission a adoptée une nouvelle convention comptable pour présenter les contributions pour dépenses en capital à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations corporelles.

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent les subventions en capital non amorti, reçues du Ministère du Développement du Nord, des Mines et des Forêts pour financer l'acquisition d'immobilisations corporelles. Les apports reportés sont constatés comme revenus dans l'état consolidé des résultats au même taux que les immobilisations corporelles dont elles se rapportent.

Cette modification est appliquée de façon rétroactive et par conséquent, les états financiers comparatifs ont été redressés comme suit:

	2010	2009
Diminution du solde d'ouverture du Placement de la province de l'Ontario – Placement net en immobilisations corporelles	**66 800 $**	45 576 $
Diminution du solde de clôture du Placement de la province de l'Ontario – Placement net en immobilisations corporelles	-	66 800
Augmentation du solde de clôture des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	**(66 800)**	(45 576)
Augmentation du solde de clôture des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	-	(66 800)
Augmentation de l'amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	-	(2 301)
Augmentation de l'amortissement	-	2 301

b) Réserve pour autoassurance

Au cours des exercices précédents, le fonds d'autoassurance était présenté comme un actif et comme une provision pour fonds d'autoassurance dans le bilan consolidé. Conformément aux principes comptables généralement reconnus, cette réserve est maintenant présentée comme liquidités soumises à des restrictions avec la trésorerie et équivalents de trésorerie et comme réserve pour autoassurance dans l'avoir.

Le sommaire des principales conventions comptables et les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

3. Modification de conventions comptables (suite)

Réserve pour autoassurance (suite

Cette modification est appliquée de façon rétroactive et par conséquent, les états financiers comparatifs on été redressés comme suit:

	2010	2009
Diminution du solde d'ouverture du Fonds d'autoassurance (actif)	**(4 488) $**	(4 288) $
Diminution du solde de clôture du Fonds d'autoassurance (actif)	-	(4 488)
Augmentation du solde d'ouverture de Trésorerie et équivalents de trésorerie	**4 488**	4 288
Augmentation du solde de clôture de Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	4 488
Augmentation du solde d'ouverture de la Réserve pour autoassurance	**(4 488)**	(4 288)
Augmentation du solde de clôture de la Réserve pour autoassurance	-	(4 488)
Diminution du solde d'ouverture de la Provision pour fonds d'autoassurance	**4 488**	4 288
Diminution du solde de clôture de la Provision pour fonds d'autoassurance	-	4 488
Diminution des dépenses de services ferroviaires	-	(100)
Augmentation des revenus d'intérêts de la Réserve pour autoassurance	-	(100)
Augmentation du transfert à la Réserve d'autoassurance	-	200

c) Placement net autre qu'en capital-actions

En raison de la modification de la convention comptable pour les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et les modifications connexes apportées à la présentation des états financiers, le placement de la province de l'Ontario restant ou placement net autre qu'en capital-actions a été reclassé aux bénéfices non répartis. Cette modification a été appliquée de façon rétroactive contre les bénéfices non répartis.

Cette modification est appliquée de façon rétroactive et par conséquent, les états financiers comparatifs on été redressés comme suit:

	2010	2009
Diminution du solde d'ouverture du Placement net autre qu'en capital-actions	**86 626 $**	86 626 $
Diminution du solde de clôture du Placement net autre qu'en capital-actions	-	86 626
Augmentation du solde d'ouverture des bénéfices non répartis	**(86 626)**	(86 626)
Augmentation du solde de clôture des bénéfices non répartis	-	(86 626)

Le 31 mars 2010

4. Modifications comptables futures

Normes pour les états financiers

La province a identifié la Commission comme autre organisme du secteur public pour fins d'états financiers. À cause d'incertitudes relatives aux changements attendus dans les normes internationales d'information financière (IFRS) et dans les normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP), la province n'a pas encore déterminé si la Commission devra adopter les normes IFRS ou les normes du CCSP pour la présentation de ses états financiers.

Regroupements d'entreprises :

Ce chapitre remplace l'ancien chapitre 1581, « Regroupements d'entreprises » et il représente l'équivalent canadien de l'IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » (janvier 2008). La nouvelle norme exige que l'acquéreur de l'entité acquise dans le cadre d'un regroupement d'entreprises constate la majorité des éléments d'actif et des éléments de passif pris en charge dans le cadre de l'opération à la juste valeur, incluant les éléments d'actif et de passif indirects et constate et mesure l'écart d'acquisition ainsi acquis ou le gain tiré d'une acquisition à rabais. Les coûts liés à l'acquisition doivent aussi être passés en charges. Cette norme entre en vigueur durant l'exercice terminé en 2011 et ne devrait pas avoir un impact significatif sur les états financiers de la Commission.

États financiers consolidés, chapitre 1601 et Participations ne donnant pas le contrôle, chapitre 1602 :

Ces deux chapitres remplacent le chapitre 1600, « États financiers consolidés ». Le chapitre 1601 « États financiers consolidés » conserve les lignes directrices du chapitre 1600, « États financiers consolidés », à l'exception des participations ne donnant pas le contrôle qui font l'objet d'un chapitre distinct, soit le chapitre 1602, « Participations ne donnant pas le contrôle ». Cette norme exige que la Commission présente les participations ne donnant pas le contrôle dans l'avoir, à part de l'avoir des propriétaires de la société mère, et les opérations entre une entité et les actionnaires n'ayant pas le contrôle comme des opérations portant sur l'avoir. Cette norme entre en vigueur durant l'exercice terminé en 2011 et ne devrait pas avoir un impact significatif sur les états financiers de la Commission.

5. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2010	2009
Trésorerie	**328 000 $**	2 983 000 $
Trésorerie se rapportant à la réserve pour autoassurance (Note 14)	**4 495 000**	4 488 000
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**4 823 000 $**	7 471 000 $

Le sommaire des principales conventions comptables et les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Le 31 mars 2010

6. Actif incorporel

	2010	2009
Solde au début de l'exercice	**4 584 000 $**	5 178 000 $
Amortissement	**(545 000)**	(594 000)
Réduction de valeur de l'actif incorporel	**(4 039 000)**	-
Solde à la fin de l'exercice	**- $**	4 584 000 $

L'actif incorporel représente la portion non-amortie des coûts de développement du service de remise à neuf. Au cours de l'exercice, la valeur de l'actif incorporel a été réduite puisque les avantages économiques qu'il procure ne devraient pas s'étendre au-delà du contrat en cours qui devrait être achevé dans l'exercice terminé en 2011.

7. Marges de crédit d'exploitation

La Commission détient présentement une marge de crédit d'exploitation de 8 000 000 $ auprès de l'Office ontarien de financement (OOF), dont 8 000 000 $ est utilisé au 31 mars 2010 (8 000 000 $ au 31 mars 2009) qui porte intérêt au taux d'emprunt en vigueur pour la province de l'Ontario, plus 5 points de base en fonction de la date de chacune des avances. La Commission dispose en plus d'une marge de crédit renouvelable de 7 000 000 $ auprès de l'OOF. De ce montant, 4 925 000 $ est utilisé au 31 mars 2010 (3 870 000 $ au 31 mars 2009) qui porte intérêt au taux d'emprunt en vigueur pour la province de l'Ontario, plus 40 points de base en fonction de la date de chacune des avances.

La Commission détient aussi une marge de crédit d'exploitation avec la Banque CIBC de 1 500 000 $ qui est disponible pour des lettres de garantie et qui est garantie par les comptes débiteurs de la Commission. Au 31 mars 2010, deux lettres de garantie qui s'élèvent à 1 428 000 $ (1 428 000 $ en 2009) étaient émises avec une commission annuelle de renouvellement de 0,375 %.

8. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent les subventions en capital non-amorties, reçues du Ministère du Développement du Nord, des Mines, et des Forêts pour l'acquisition d'immobilisations corporelles. L'amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles est comptabilisé comme revenu dans l'état consolidé des résultats au même taux que les immobilisations corporelles dont elles se rapportent.

Le sommaire des principales conventions comptables et les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Le 31 mars 2010

8. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (continued)

Les changements dans le solde des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles non amortis sont comme suit :

	2010	2009 (Redressé Note 3)
Solde au début de l'exercice	**66 800 000 $**	45 576 000 $
Contributions de la Province	**24 599 000**	23 573 000
Mise hors service	**-**	(48 000)
Amortissement aux revenus	**(2 321 000)**	(2 301 000)
Solde à la fin de l'exercice	**89 078 000 $**	66 800 000 $

9. Avantages sociaux futurs

La Commission agit en tant qu'administrateur de son régime de retraite contributif, lequel couvre tous les employés permanents. Les actifs du régime de retraite sont principalement constitués de titres négociables, d'immobiliers et d'obligations sociales et gouvernementales, lesquels sont placés par des investisseurs professionnels. La date de mesure annuelle du régime de retraite de la CTON est le 31 décembre.

Selon ce régime, les obligations sont déterminées selon la méthode de répartition des prestations reflétant le montant estimatif des prestations futures pour les services rendus à ce jour. Les actifs du fonds de pension sont évalués à la valeur marchande courante. L'actif ou l'obligation au titre des prestations constituées, ainsi que les charges, sont déterminés annuellement par des actuaires indépendants, conformément aux normes actuarielles reconnues et aux principes comptables généralement reconnus du Canada qui tiennent compte des meilleures estimations de la direction. La date de la dernière évaluation actuarielle aux fins de capitalisation est le 1er janvier 2007. La prochaine évaluation actuarielle aux fins de capitalisation au 1er janvier 2010 est attendue pour plus tard dans l'exercice 2010-2011 et par conséquent n'est pas reflété dans les états financiers.

La répartition cible du régime de retraite en pourcentages et en actif moyen aux 31 mars 2010 et 31 mars 2009, par catégorie d'actif est comme suit :

	Cible	2010	2009
Titres de capitaux propres – domestiques	20 % - 30 %	**23,4 %**	19,7 %
– étrangers	10 % - 30 %	**17,5 %**	17,4 %
Titres de créances	35 % - 55 %	**55,9 %**	60,5 %
Immobiliers	0 % - 15 %	**1,9 %**	1,6 %
Court terme et autres	0 % - 15 %	**1,3 %**	0,8 %
Total		**100 %**	100 %

Le sommaire des principales conventions comptables et les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Le 31 mars 2010

9. Avantages sociaux futurs (suite)

a. Rapprochement entre les actifs au titre des prestations constituées et les passifs au titre des prestations constituées

	Régime de retraite	Régime de retraite supplémentaire	2010	2009
Obligation au titre des prestations constituées - en fin d'exercice	(505 152 000) $	(2 398 000) $	(507 550 000) $	(418 799 000) $
Juste valeur des actifs des régimes – en fin d'exercice	422 865 000	-	422 865 000	409 139 000
Situation de capitalisation – (déficit) surplus du régime	(82 287 000)	(2 398 000)	(84 685 000)	(9 660 000)
Obligation transitoire nette non amortie	-	392 000	392 000	590 000
Coût non amorti des services passés	12 516 000	70 000	12 586 000	14 477 000
Perte actuarielle nette non amortie (gain actuariel net non amorti)	131 165 000	(808 000)	130 357 000	65 068 000
Actifs (passifs) au titre des prestations constituées, déduction faite de la provision pour moins-value – en fin d'exercice	61 394 000 $	(2 744 000) $	58 650 000 $	70 475 000 $

	Régime de retraite	Régime de retraite supplémentaire	2010	2009
Actifs au titre des prestations constituées – début d'exercice	73 011 000 $	(2 536 000) $	70 475 000 $	73 167 000 $
Dépenses	(11 617 000)	(356 000)	(11 973 000)	(2 883 000)
Cotisations versées (par employés)	-	148 000	148 000	191 000
Actifs au titre des prestations constituées – en fin d'exercice	61 394 000 $	(2 744 000) $	58 650 000 $	70 475 000 $

Le sommaire des principales conventions comptables et les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Le 31 mars 2010

9. Avantages sociaux futurs (suite)

b. Obligation au titre des prestations constituées pour autres régimes

	2010	2009
Obligation au titre des prestations constituées - début d'exercice	(61 821 000) $	(55 839 000) $
Gain actuariel net non amorti	(2 411 000)	(5 982 000)
Passif au titre des prestations constituées - en fin d'exercice	(64 232 000) $	(61 821 000) $
Passif au titre des prestations constituées - début d'exercice	(61 821 000) $	(61 177 000) $
Dépenses – non-CSPAAT	(3 671 000)	(3 770 000)
Recouvrement (Dépenses) – CSPAAT	(240 000)	707 000
Cotisations – non-CSPAAT	2 031 000	2 419 000
Ajustement pour rapprocher la position aux livres- non-CSPAAT	(531 000)	-
Passif au titre des prestations constituées - en fin d'exercice	(64 232 000) $	(61 821 000) $

Inclus dans l'obligation au titre des prestations constituées pour autres régimes sont des indemnités d'accident du travail se chiffrant à 12 467 000 $ (12 227 000 $ en 2009). Ce montant a été déterminé basé sur les calculs actuariels les plus récents fournis par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail au 31 décembre 2009.

c. Composantes de la charge nette de retraite

	2010	2009
Coût des services rendus moins contributions des employés	7 729 000 $	8 778 000 $
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées	27 824 000	26 252 000
Rendement prévu des actifs du régime	(27 643 000)	(34 219 000)
Amortissement de l'obligation initiale	197 000	197 000
Amortissement du coût des prestations au titre des services passés	1 892 000	1 892 000
Amortissement du (gain) perte actuariel net	1 974 000	(17 000)
	11 973 000 $	2 883 000 $

Le sommaire des principales conventions comptables et les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Le 31 mars 2010

9. Avantages sociaux futurs (suite)

d. Composantes de la charge nette au titre des autres régimes

	2010	2009
Coût des services rendus	**1 136 000 $**	318 000 $
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées	**2 920 000**	2 745 000
Amortissement du gain actuariel net	**(145 000)**	-
Ajustement pour rapprocher la position aux livres	**531 000**	-
	4 442 000 $	3 063 000 $

e. Hypothèses moyennes pondérées

Taux d'actualisation - régime de retraite	**5,00 %**	6.75 %
Taux d'actualisation - autres régimes	**5,75 %**	6.75 %
Taux de rendement à long terme des actifs du régime	**7,00 %**	7.00 %
Taux de croissance hypothétique de la rémunération	**4,00 %**	4.00 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés (en années)	**12**	12
Taux d'augmentation des frais médicaux	**4,5 % à 8,5 %**	4,5 % à 8,5 %

Le sommaire des principales conventions comptables et les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Le 31 mars 2010

10. Dette à long terme et Obligation découlant de contrats de location-acquisition

	2010	2009
a. Emprunt de l'Office ontarien de financement, portant intérêts au taux annuel de 5,22 %, remboursable par versements mensuels de 30 000 $ en capital et intérêts à compter du 1er février 2005, pour une période de 15 ans.	**2 809 000 $**	3 022 000 $
Emprunt de l'Office ontarien de financement, portant intérêts au taux annuel de 5,60 %, remboursable par versements mensuels de 156 000 $ en capital et intérêts à compter du 1er janvier 2000, pour une période de 15 ans.	**7 789 000**	9 184 000
Emprunt de l'Office ontarien de financement, portant intérêts au taux annuel de 6,37 %, remboursable par versements mensuels de 109 000 $ en capital et intérêts à compter du 1er septembre 1999, pour une période de 15 ans.	**5 040 000**	6 000 000
Emprunt de l'Office ontarien de financement, portant intérêts au taux annuel de 4,90 %, remboursable par versements mensuels de 13 000 $ en capital et intérêts à compter du 1er février 2006, pour une période de 25 ans.	**2 083 000**	2 139 000
Emprunt de l'Office ontarien de financement, portant intérêts au taux annuel de 4,717 %, remboursable par versements annuels de 1 681 000 $ en capital et intérêts à compter du 31 mars 2007, pour une période de 4 ans.	-	1 605 000
Emprunt de la Banque de Montréal, portant intérêts au taux annuel de 5,11 %, remboursable par versements mensuels de 64 000 $ en capital et intérêts à compter du 30 avril 2008, pour une période de 10 ans. Garanti par les actifs d'Ontera.	**5 031 000**	5 528 000
Avances de la Banque de Montréal sur un emprunt construction portant intérêts au taux préférentiel bancaire diminué de 0,75 %. La banque va faire des avances jusqu'à 17 000 000 $ avant de convertir à un emprunt à terme, terme n'excédant pas 10 ans, portant intérêts au coût des fonds pour la banque majoré de 40 points de base. Garanti par les actifs d'Ontera.	**16 000 000**	11 500 000
	38 752 000	38 978 000
Moins - portion courante	**4 383 000**	5 806 000
	34 369 000 $	33 172 000 $

Le sommaire des principales conventions comptables et les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Le 31 mars 2010

10. Dette à long terme et Obligation découlant de contrats de location-acquisition (suite)

Les paiements exigibles au cours des cinq prochains exercices et par la suite s'élèvent à :

2010-2011	4 383 000 $
2011-2012	4 575 000
2012-2013	4 778 000
2013-2014	4 994 000
2014-2015	3 976 000
Par la suite	16 046 000
	38 752 000

	2010	2009
b. Contrat de location-acquisition, portant intérêts au taux annuel de 7 %, remboursable par versements mensuels de 1 000 $ en capital et intérêts à compter du 22 septembre 2006, pour une période de 5 ans.	**35 000 $**	46 000 $
Contrat de location-acquisition, portant intérêts au taux annuel de 5,93 %, remboursable par versements mensuels de 7 000 $ en capital et intérêts à compter du 24 janvier 2006, pour une période de 4 ans.	-	61 000
	35 000	107 000
Moins - portion courante	**11 000**	72 000
	24 000 $	35 000 $

Les paiements découlant de contrats de location-acquisition inclus ci-dessus s'élèvent à :

2010-2011	13 000 $
2011-2012	25 000
Paiements minimums exigibles	38 000
Moins : montant représentant les intérêts	3 000
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	35 000 $

Le sommaire des principales conventions comptables et les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Le 31 mars 2010

11. Revenus reportés

Inclus dans le poste des revenus reportés sont les deux montants significatifs suivants :

En 2003, la Commission s'est engagée dans une entente de 20 ans, venant à échéance en mars 2022, avec Hydro One pour l'utilisation des câbles de fibre optiques de la Commission. La valeur totale de l'accord est de 1 380 000 $. Un montant de 897 000 $ a été inclus dans les revenus reportés, dont 828 000 $ qui se rapporte à des périodes après le 31 mars 2011. Le revenu reporté va être reconnu selon la méthode linéaire basée sur la durée de l'accord. Au cours de 2010, un montant de 69 000 $ (69 000 $ en 2009) a été constaté à titre de revenus.

En 2004, la Commission s'est engagée dans un contrat de longue durée pour remettre à neuf des trains de banlieue. Selon les modalités du contrat, la Commission a reçu une avance de 4 030 000 $ en 2005-2006 qui s'ajoutait au 2 627 000 $ reçu en 2004 pour rembourser des coûts du contrat. Un montant de $NIL $ (254 000 $ en 2009) a été inclus dans les revenus reportés. Le revenu reporté fut reconnu selon la méthode de l'avancement des travaux. Au cours de 2010, un montant de 254 000 $ (2 011 000 $ en 2009) de cette avance a été constaté à titre de revenus.

12. Remboursement du gouvernement

Conformément au protocole d'entente entre la Commission et le Ministère du Développement du Nord, des Mines et des Forêts, certaines opérations de la Commission ont été désignées non commerciales. La Commission et le Ministère ont conclu des ententes annuelles qui fixent le montant de la contribution que la province de l'Ontario fournira à chaque exercice.

En vertu de l'article 270 de la Loi sur les chemins de fer, une partie de la perte d'exploitation du service de trains de passagers entre North Bay et Toronto durant les jours de la semaine est remboursée par l'Office national des transports du Canada. Le gouvernement fédéral a révoqué la Loi sur les chemins de fer en 1996 et l'a remplacée par la Loi canadienne du transport. Un remboursement de 2 500 000 $ a été reçu pour l'exercice terminé le 31 mars 2010.

Les détails du remboursement du gouvernement sont les suivants :

	2010	2009
De la province de l'Ontario :		
Chemin de fer - Services aux passagers et succursale de Moosonee	**21 160 000 $**	21 260 000 $
Services maritimes (Moosonee)	**40 000**	40 000
Subvention non renouvelable	**6 800 000**	-
	28 000 000	21 300 000
De Transport Canada :		
Opérations de l'exercice en cours	**2 500 000**	2 500 000
	30 500 000 $	23 800 000 $

La Commission compte sur ces remboursements pour poursuivre ses opérations non commerciales.

Le sommaire des principales conventions comptables et les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Le 31 mars 2010

13. Revenus de télécommunications

La division des télécommunications de la Commission a conclu une convention de trafic avec Bell Canada permettant des échanges de service entre ces deux entreprises et un règlement quant au trafic interurbain circulant sur les réseaux de ces deux entreprises. Les tarifs d'accès chargés par les entreprises de services locaux sont régulièrement réexaminés par le CRTC et ne sont pas assujettis à des ajustements rétroactifs. Conformément aux conventions comptables de la Commission, tout ajustement des recettes ou des coûts, positif ou négatif, doit être comptabilisé durant l'exercice pendant lequel ils sont connus et estimables.

14. Réserve pour autoassurance

La Commission adopte une politique d'autoassurance pour les dommages occasionnés par le déraillement du matériel roulant et pour les dommages causés à la cargaison. Annuellement la Commission transfert 100 000 $ des bénéfices non répartis à la réserve pour autoassurance pour financer de tels coûts. Les intérêts gagnés sur le solde des fonds en réserve et les dépenses de réclamations sont reconnus comme revenus et dépenses dans les résultats d'exploitation et par la suite transférés à (de) la réserve.

Les actifs de la réserve comprennent de l'encaisse au montant de 4 411 000 $ (4 388 000 $ en 2009) plus 84 000 $ (100 000 $ en 2009) à recevoir de la Commission.

Périodiquement, la Commission emprunte des sommes du fonds pour son utilisation temporaire. La Commission paye de l'intérêt à la réserve au taux préférentiel bancaire diminué de 1,75 % sur ces emprunts temporaires.

15. Revenus du transport de passagers

Conformément à la Loi sur le secteur du voyage, pour 2010, les ventes aux détails brutes étaient de 227 000 $ (216 000 $ en 2009) et les ventes en gros brutes étaient de 83 000 $ (83 000 $ en 2009).

16. Éventualités

a. Actifs d'Ontera

Durant la période comptable actuelle et les six périodes comptables précédentes, O.N.Tel Inc. (exploitant ses activités sous le nom Ontera) a subi des pertes d'exploitation (voir annexe 2). Pour remédier cette situation, la direction a développé un plan d'affaires qui exigeait un investissement significatif dans les immobilisations corporelles de Ontera avec un financement approprié connexe. La province a approuvé le plan en 2007 y compris l'investissement en capital sous-jacent. Un financement de 23 000 000 $ de la Banque de Montréal a été reçu en 2008 pour appuyer ce plan; dont, 22 000 000 $ a été utilisé au 31 mars 2010 (voit la note 10a).

Le sommaire des principales conventions comptables et les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Le 31 mars 2010

16. Éventualités (suite)

b. Demandes en dommages

Certaines demandes en dommages et intérêts ont été déposées contre la Commission. Quoi qu'il en soit, ces dommages ne peuvent être estimés présentement. La Commission est de plus d'avis que ces réclamations seraient sans fondement ou qu'elles pourraient être couvertes au titre d'une assurance quelconque, une fois la franchise de 2 000 000 $ appliquée. En cas de pertes, le montant serrait imputé aux opérations une fois celui-ci établi.

17. Engagements

La Commission a signé des contrats de location exploitation reliés principalement aux véhicules de transport ferroviaire, au matériel informatique, au matériel roulant et autres. La direction est d'avis que, dans l'ensemble, les frais annuels qui découlent de ces contrats de location exploitation n'affectent pas la Commission de façon significative.

La Commission est également liée par certaines ententes de sécurité d'emploi pour un nombre important de ses employés syndiqués. Dans la mesure où il existerait des réclamations actuelles selon ces ententes, la Commission maintiendrait une provision pour ces items. La nature de ces ententes expose la Commission à des paiements dans le futur qui pourraient être significatifs. Cependant cette exposition au risque ne peut être raisonnablement déterminée et par conséquent aucune provision n'a été comptabilisée en date de fin d'exercice.

18. Instruments financiers

Les instruments financiers de la Commission sont composés de trésorerie et équivalents de trésorerie, de débiteurs, de marges de crédit d'exploitation, de créditeurs et de frais courus, de dette à long terme et d'obligation en vertu de contrats de location-acquisition.

Juste valeur

La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs, du fonds d'autoassurance, des marges de crédit d'exploitation, des créditeurs et des frais courus, est approximativement égale à la juste valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. La juste valeur de la dette à long terme et de l'obligation en vertu de contrats de location-acquisition est approximativement égale à leur valeur comptable parce qu'ils portent intérêt à des taux comparables à ceux du marché.

Gestion du risque financier

Dans le cours normal de ses activités, la Commission est exposée à divers risques, tel que le risque de prix des marchandises, le risque de crédit, le risque de taux de change, le risque de taux d'intérêt, et le risque de liquidité. Pour gérer ces risques, la Commission adhère à des lignes directrices concernant la gestion des risques financiers, qui sont surveillées et approuvées par la haute direction avec un objectif de maintenir un bilan solide et optimiser les flux de trésorerie.

Le sommaire des principales conventions comptables et les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

18. Instruments financiers (suite)

Risque de prix des marchandises

La Commission est exposée au risque de prix des marchandises lié aux achats de diesel et à la réduction potentielle du bénéfice net suite à une augmentation du prix du diesel. Étant donné que le carburant représente une tranche importante des charges d'exploitation de la Commission, la volatilité des prix du diesel pourrait avoir une incidence sensible sur le bénéfice de la Commission. Les éléments influant sur la volatilité des prix du diesel comprennent, sans s'y limiter, les fluctuations sur les marchés mondiaux du pétrole brut et des distillats pouvant découler de problèmes d'approvisionnement et d'événements géopolitiques. L'impact sur le bénéfice net si le prix du carburant diesel augmente d'un cent par litre serait une diminution du bénéfice net de 102 000 $. L'impact du prix variable pour le carburant est atténué par un programme de supplément pour le carburant, selon lequel les hausses de prix du carburant sont réparties aux expéditeurs conformément à des lignes directrices convenues.

Risque de crédit

La Commission est exposée au risque de crédit en raison de la concentration de clients majeurs (voir Note 21 - dépendance économique).

Le risque de crédit associé avec la trésorerie et les équivalents de trésorerie est appréciablement minimisé en s'assurant que ces actifs financiers soient déposés avec : des gouvernements; des institutions financières importantes qui ont une cote de première qualité selon une agence de notation reconnue; et/ou d'autres parties contractantes solvables. Une revue continue est effectuée pour évaluer les changements dans le statut des parties contractantes.

Le risque de crédit des comptes débiteurs est minimisé par le programme d'évaluation du crédit des clients de la Commission et par l'imposition de limites aux montants de crédit accordés lorsque nécessaire. La Commission maintient des provisions pour créances douteuses éventuelles, et les pertes à jour se rapprochent aux attentes de la direction.

Le tableau qui suit, présente une analyse de l'ancienneté des débiteurs déduction faite de la provision pour créances douteuses à la date des bilans consolidés.

Au 31 mars 2010

Débiteurs déduction faite de la provision pour créances douteuses (en milliers de dollars)	
Courants	16 564 $
De 30 à 60 jours après la date de facturation	990
De 60 à 90 jours après la date de facturation	298
De 90 à 120 jours après la date de facturation	251
Plus de 120 jours après la date de facturation	365
Débiteurs	18 468 $

Le sommaire des principales conventions comptables et les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Le 31 mars 2010

18. Instruments financiers (suite)

Risque de crédit (suite)

Soixante-dix pour cent du solde dans la catégorie plus de 120 jours après la date de facturation (256 000 $) est à recevoir d'un client majeur.

Le tableau suivant présente un sommaire des activités liées à la provision pour créances douteuses de la Commission.

Exercices terminés les 31 mars (en milliers de dollars)	2010	2009
Solde au début de l'exercice	**3 172 $**	1 525 $
Ajouts (dotation à la provision pour créances douteuses)	**614**	1 682
Utilisation nette	**(109)**	(35)
Solde à la fin de l'exercice	**3 677 $**	3 172 $

La Commission doit faire des estimations importantes relativement à la provision pour créances douteuses. La conjoncture, les informations historiques, la raison pour laquelle les comptes sont en souffrance ainsi que le secteur d'activité d'où proviennent les comptes clients sont tous des éléments pris en compte lorsque vient le temps de déterminer si les comptes en souffrance devraient faire l'objet d'une provision; les mêmes facteurs sont considérés pour déterminer s'il faut radier les montants imputés à la provision pour créances douteuses à l'encontre des comptes clients. La dotation à la provision pour créances douteuses est calculée au moyen d'une identification spécifique pour les comptes clients dépassant un certain solde et, pour la division des télécommunications, elle est déterminée selon un pourcentage des débiteurs impayés.

Risque de taux de change

La Commission entreprend des transactions libellées en dollars américains et par conséquent s'expose au risque de fluctuations dans les taux de change. La Commission génère des revenus et engage des dépenses en dollars canadiens et en dollars américains. Quand le dollar canadien fluctue en rapport au dollar américain, le bénéfice présenté en dollars canadiens fluctue. L'impact sur les revenus et dépenses de l'appréciation du dollar canadien sur le dollar américain est une réduction du bénéfice net parce que la Commission a plus de revenus en dollars américains que de dépenses en dollars américains. L'impact sur le bénéfice net de l'appréciation du dollar canadien d'un cent serait une réduction du bénéfice net de 44 000$. L'impact des fluctuations des taux de change est atténué de façon importante par la régularisation mensuelle des chemins de fers avec les clients qui paie en dollars américains. La Commission n'utilise pas d'instruments dérivés pour réduire son risque d'exposition aux devises étrangères.

Le sommaire des principales conventions comptables et les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

18. Instruments financiers (suite)

Risque de taux d'intérêt

La Commission gère son encaisse en fonction de ses besoins de trésorerie. La Commission est exposée au risque de taux d'intérêt lié aux flux de trésorerie dans la mesure où ses marges de crédit d'exploitation et ses avances sur son emprunt construction portent un taux d'intérêt flottant.

L'emprunt construction a un solde en fin d'exercice de 16 000 000 $ avec un taux d'intérêt flottant au taux préférentiel de la banque moins ,75%. L'impact sur le bénéfice net, si les intérêts augmentent par un pourcent, serait une diminution du bénéfice net de 160 000 $. La Commission planifie convertir cet emprunt construction dans un emprunt à taux fixe dans le premier quart de 2011.

Les dettes à long terme et les obligations découlant de contrats de location-acquisition de la Commission portent des taux d'intérêt fixes. De plus, la Commission prévoit rembourser ces dettes à long terme et obligations découlant de contrats de location-acquisition à leur échéance. Par conséquent, la direction est de l'avis que les risques associés aux dettes à long terme et obligations découlant de contrats de location-acquisition sont minimes.

Risque de liquidité

La Commission contrôle son risque de liquidité de manière à avoir suffisamment de fonds pour subvenir à ses besoins opérationnels. La Commission gère le risque de liquidité en surveillant les flux de trésorerie actuels et prévus et en gérant les dates d'échéance des actifs et passifs financiers. La direction fournit régulièrement ces rapports à la Commission et la Province. La Commission n'utilise pas d'instruments dérivés pour réduire son exposition au risque de liquidité.

19. Information à fournir sur le capital

Les objectifs de la direction lorsqu'elle gère le capital sont d'assurer la continuité d'exploitation de la Commission afin qu'elle puisse continuer à fournir des avantages à la Province de l'Ontario et de maintenir une structure de capital optimale afin de réduire le coût du capital.

Les objectifs de la Commission dans la gestion du capital sont:

- Soutenir et favoriser le développement économique, la création d'emplois et la viabilité des communautés du nord-est de l'Ontario;
- Soutenir, favoriser et rehausser le maillage par le transport et les télécommunications, et le regroupement coopératif parmi les collectivités de la région, et celles du nord-est de l'Ontario et des autres régions.

Le 31 mars 2010

19. Information à fournir sur le capital (suite)

La Commission définit son capital comme suit :

- Dette à long terme et obligation découlant de contrats de location-acquisition, incluant la tranche à court terme;
- Emprunts à court terme;
- Bénéfices non répartis.

La Commission gère sa structure de capital et fait des ajustements à la lumière de changements dans la conjoncture économique et de changements aux caractéristiques de risque des actifs sous jacents. La Commission nécessite des approbations de la Province pour maintenir ou ajuster sa structure de capital. La Commission n'est pas assujettie à des exigences externes en termes de capital.

20. Transactions entre apparentés

Au cours de l'exercice, la Commission a facturé le Fonds de retraite contributif de la Commission la somme de 138 000 $ (142 000 $ en 2009) en frais de soutien financier et administratif.

21. Dépendance économique

Au cours de 2010, 49 % des recettes de la division des services ferroviaires (44 % en 2009) provenaient de trois clients majeurs.

22. Chiffres comparatifs

La présentation de certains postes de l'exercice précédent a été modifiée en fonction de celle de l'exercice courant.

Le sommaire des principales conventions comptables et les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

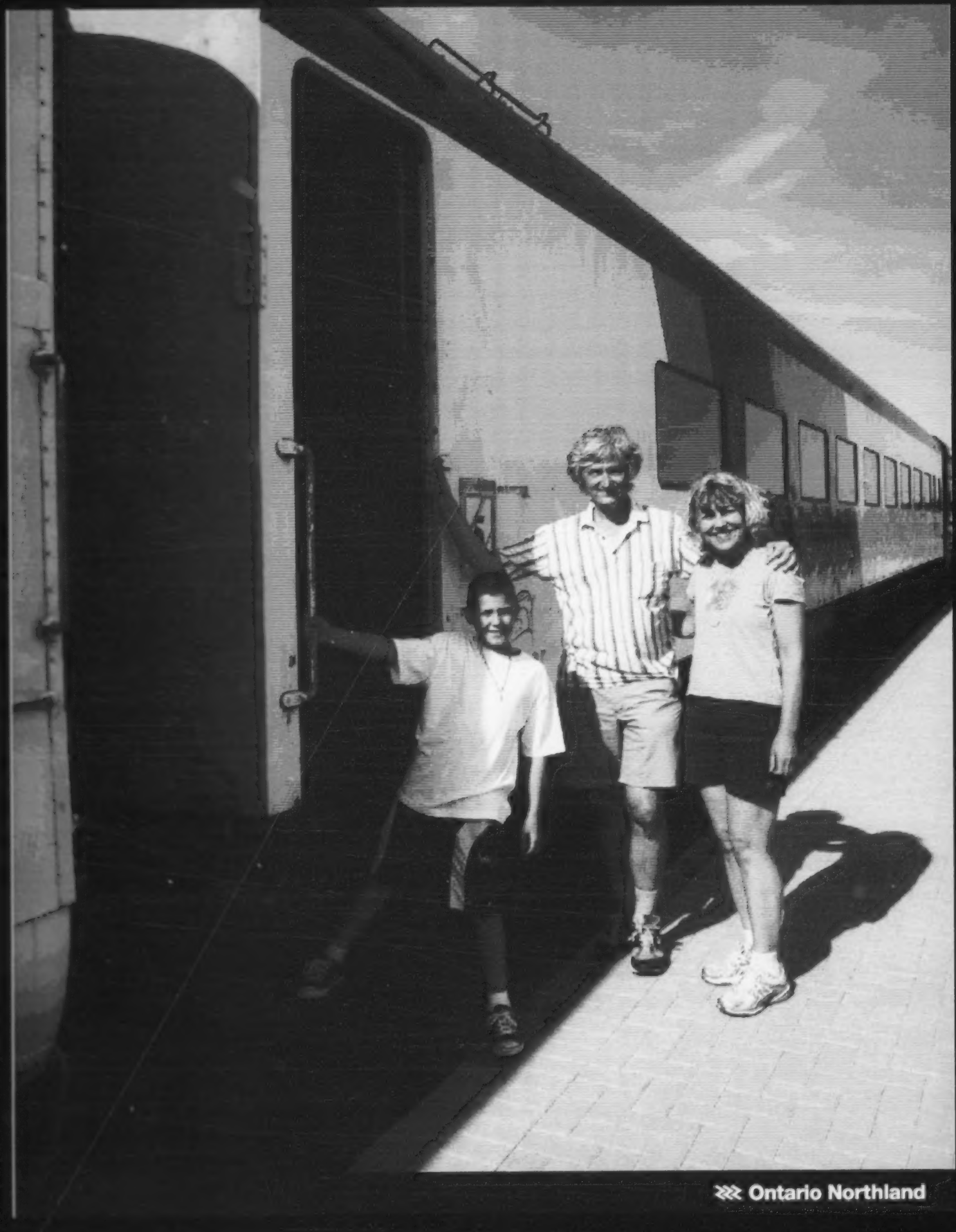
Ontario Northland